

CREER UN CONTRAT

ELISA

l'extranet

du

Service

Civique

POURQUOI CREER UN CONTRAT ?

- ➔ Parce que je dispose d'un agrément de Service Civique et que j'ai choisi d'accueillir un volontaire en engagement de Service Civique et que je veux effectuer les démarches nécessaires à ce recrutement
- ➔ Pour déclarer officiellement le contrat et le volontaire et ainsi permettre à la fois l'indemnisation du volontaire et le versement de ma subvention au titre de l'accompagnement
- ➔ Pour éditer le contrat d'engagement et la notification de contrat d'engagement sur la base des informations que j'ai saisies dans ELISA et transmettre à la DR ASP dont je relève la notification de contrat d'engagement uniquement pour déclencher la mise en paiement



COMMENT CREER UN CONTRAT ?

Je suis connecté à ELISA

NON

Je me connecte à :

<https://elisa.service-civique.gouv.fr>



voir FICHE COMMENT SE CONNECTER



Je clique sur Contrat/Volontaire > Créer Contrat



Ma structure est déjà rattachée à un agrément

NON

Je sélectionne l'agrément sur lequel je veux créer mon contrat



voir FICHE N° 2



J'accède alors à la page du contrat en mode création :

1 J'ouvre la fiche signalétique en cliquant sur le + pour consulter les mois/jeunes que je peux encore engager



voir page suivante :

« Lecture et compréhension des enveloppes »

Gérer le contrat/volontaire

Fiche signalétique du contrat

Número de contrat : IF-095-11-89562-03017 00

Número d'agrément : IF-095-11-89562 Collectif

Structure d'accueil : PARL Ile de France

Structure pilote : PARL Ile de France

ADM Structure : IF-095-11-89562-P1000

	Déjà engagés			Pouvant encore être engagés		
	1 ^{re} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	1 ^{re} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Nombre de jeunes :	8	8	0	42	62	0
Nombre de mois/jeunes :	AE/AC 96/48	AE/AC 20/0	AE/AC 0/0	AE/AC 504/492	AE/AC 610/630	AE/AC 0/0

2 Je saisis mon volontaire (onglet Informations Volontaire)

3 Je saisis les dates du contrat et ses missions (onglet Informations Contrat)

4 Je saisis les coordonnées bancaires de mon volontaire et j'indique s'il bénéficie d'une majoration de son indemnité

5 Je vérifie que toutes les informations sont remplies et respectent les règles de gestion de l'application ELISA

6 J'envoie « virtuellement » mon contrat pour validation à l'ASP en cliquant sur le bouton adéquat

Si je suis habilité sur plusieurs structures, je vérifie que je travaille sur le bon couple agrément/structure.

Champs : MLE, MME, M, Nationalité, N° sécurité sociale, Commune de naissance, Code postal, Département de la caisse d'affiliation, Situation familiale, Niveau de formation, Situation personnelle à la signature du contrat.

Actions : Enregistrer, Contrôler, Envoyer pour validation à l'ASP, Supprimer, Validation ASP

Options : Créer Agrément, Voir calendrier, Signature contrat, Editer le contrat, voir les EMP



En tant qu'organisme d'accueil, je suis seul à pouvoir créer un contrat.



LECTURE ET COMPREHENSION DES ENVELOPPES

Dans la fiche signalétique de tous les contrats de mon agrément, je peux consulter, par année d'agrément :

	Déjà engagés			Pouvant encore être engagés		
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Nombre de jeunes :	3		0	9996	9998	9999
Nombre de mois/jeunes :	AE/AC 36/9	AE/AC 12/8	AE/AC 0/0	AE/AC 0/27	AE/AC 15/19	AE/AC 0/0

Le nombre de mois-jeunes déjà engagés,

Le nombre de mois-jeunes restant à engager,

Aussi bien en autorisation d'engagement (AE) qu'en autorisation de consommation (AC) *

* Les calculs sont effectués sur la base des informations contenues dans mon agrément et des contrats déjà renseignés dans ELISA.

Ainsi, le tableau affiche la situation actualisée, après saisie et envoi pour validation à l'ASP du dernier contrat. Ce tableau sera identique quel que soit le contrat consulté sur mon agrément.



Si je ne dispose plus d'enveloppe sur mon année, le prochain contrat saisi ne pourra être pris en charge, et devra être annulé ou passera à l'état « Suspendu ».

Tant que la situation est bloquée sur l'une des années de mon agrément, je ne peux saisir aucun contrat, même sur une autre année. Un avenant à l'agrément sera alors nécessaire pour débloquer la situation.